

Département de la Gironde

-----  
Arrondissement de LIBOURNE

-----  
Canton de FRONSAC

-----  
33 141 VILLEGOUGE

☎ 05.57.84.42.08 /Fax 05.57.84.49.64

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**MAIRIE DE VILLEGOUGE**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la commune de VILLEGOUGE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, principalement l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune ;

**Vu** le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football du 22 janvier 2008 ;

Compte tenu des conditions climatiques ;

**Considérant** que toute rencontre risque d'affecter gravement l'aire de jeu et qu'il convient de préserver les terrains ;

**A R R E T E**

**Article 1** : Le terrain de football, sis « 670 route des Genévriers » **sera indisponible à compter du Vendredi 05 janvier 2018 jusqu'à Dimanche 14 janvier 2018 inclus.**

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade et des vestiaires.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de VILLEGOUGE,
- Monsieur le Président du District Gironde Est de Football,
- Monsieur Alain HAMEL, Président du Football Club Villegougeois.

Fait à VILLEGOUGE, le 05/01/2018



Le Maire,

Jeanine MEDES

Affiché le : 05/01//2018

Publié le : 05/01/2018